

Ce dossier est à retourner au plus tard 2 mois avant la manifestation à Communication@claira.fr ou Mairie de Claira / Service Communication 04 place de la république 66530 Claira. Pour tous renseignements 04 68 28 31 50

# FORMULAIRE DE DECLARATION DE MANIFESTATION SUR LE DOMAINE PUBLIC

## La manifestation

• Nom de la manifestation/évènement :				
	la salle auprès de notre accueil avant de remplir ce dossier)			
• Date.s :	• horaires d'ouverture et de fermeture au public :			
Du au	de h à h			
Le				
Jauge du public attendu (nombre maximum de personnes attendues simultanément):				
• Date de montage :	<ul> <li>Date de démontage</li> </ul>			
Du au	Du : au			
Le :	Le:			
L'organisateur				
Nom de l'organisme/association :				
Adresse de l'organisme :				
CP:				
Nom du représentant légal :	Ville :			
Nom du représentant légal :	Ville :			
Nom du représentant légal : Prénom du représentant légal : N° de tél de l'organisateur :	Ville :			

#### Caractère de la manifestation

opération c Repas de ru	ommerciale ue	culturelle sportive	Divers Vide grenier	Humanitaire
Présentation d (Déroulement et a			ent le contenu de la manif	estation)
••••••		•••••		
•••••		•••••	•••••	•••••
Demandes anr	nexes			
• Matériel :				
Tables	quanti	té	Chaises	quantité
Barrières	quanti	té	Autre souhait	
		Joindre <sub>l</sub>	olan en annexe	
de l'or	l'année. Les cha	oiteaux, tentes, stru	èté en fonction des disponi ctures, gradins et tribunes isposition de grilles d'affic	sont à la charge de
• Besoin de co	ontainers pouk	pelles :	OU	ui non
• Une autorisa	tion de débit	de boisson est-e	lle envisagée ? 🔲 ou	ui 🗏 non
• L'événement	t sera-t-il sonc	risé ?	<b>O</b> U	ui non
• Un groupe é	lectrogène es	t-il prévu ?	Ou	ui 🗖 non
• L'événement	t nécéssitera t	-il un brancheme	ent électrique ? 🔲 ou	ui 🔳 non

Attention : la fourniture d'un point d'alimentation électrique peut être réalisée par la commune ou la Communauté de Communes selon les lieux. Cette aide peut être accordée ou refusée en fonction des disponibilités du matériel, des puissances demandées, des possibilités et contraintes du service concerné. Il est strictement interdit d'intervenir sur du matériel de la Ville de Claira de type armoire électrique. Si les services constatent une modification ou une manipulation de l'installation électrique en dehors du « protocole de mise à disposition d'installations électriques », la Ville exigera de l'organisateur le remboursement des frais : de la remise à l'état d'origine, d'une nouvelle certification de bonne conformité (de l'armoire de commandes et protections avec les normes électriques applicables en France), par un organisme de contrôle.

#### Tranquillité Publique

#### • Information riverains

- Une information doit être faite au préalable, à tous les riverains des sites de la manifestation par l'organisateur en collaboration avec le service communication de la Ville de Claira (planning de réalisation 3 semaines avant la mise sous boîte aux lettres).
- Le libre accès aux propriétés riveraines et aux abonnés des parkings publics, doit être permanent ainsi que pour les services de sécurité, les services de secours, le service de collecte des ordures ménagères et les services publics.

#### Nettoyage du site

L'organisateur s'engage à rendre le lieu propre dans le périmètre de la manifestation et dans son environnement immédiat. En plus du sol, les édicules appartenant aux collectivités territoriales tels que les toilettes publiques ou mobiliers urbains divers (mâts d'éclairage ou de signalisation, potelets, barrières, etc.) doivent être nettoyés de toute salissure éventuelle. Ces prestations de propreté ainsi que la location des bacs poubelles sont à la charge des organisateurs. Dans un souci de respect de l'environnement, nous vous encourageons à effectuer un tri sélectif sur vos manifestations.

#### • Publicité

Quels moyens	utilisez-vous	pour promouvoir votre manifestation	?
Affiches	Tracts	Autres précisez	

Pour tout affichage en ville faire une demande, jointe à ce dossier

Attention! L'affichage et la distribution de prospectus sont réglementés pour tous renseignements contacter la mairie au 04 68 28 31 50. Sont strictement interdits: la pose de banderoles, l'affichage sur les biens publics ou privés, l'utilisation de certains supports tels que les équipements publics et mobiliers urbains.

Le service de la communication de la Ville peut annoncer l'événement sur ses différents supports et espaces après étude du projet. Info à transmettre à communication@claira.fr

#### • Droits d'auteur

- 15 jours avant la manifestation, l'organisateur de spectacle doit déclarer le spectacle à la SACEM Occitanie au 04 86 06 33 90

#### Avertissement

• Cette autorisation est indépendante des aides techniques qui pourront être accordées en fonction des disponibilités des services. Les Services Municipaux assureront le contrôle des dispositifs en cas de non conformité la Ville se réserve le droit de faire annuler la manifestation et de refuser toute nouvelle demande émanant d'un organisateur n'ayant pas respecté les termes de son autorisation. Pendant la manifestation, les agents de la force publique pourront vérifier l'application de l'autorisation. En cas de non respect ou si l'intérêt public l'exige, la manifestation pourra être annulée.

### Sécurité et Secours

• Avez-vous prévu une société de gardiennage ? Oui non Si oui , nom de la société : tél :
• Avez-vous prévu un poste de secours ? Oui oui , nom de la société :
• Stationnement et circulation : La circulation doit-elle être interrompue/arrêtée : ■ oui ■ non Stationnement de véhicules : ■ oui ■ non
Assurance responsabilité civile organisateur :
Nom de la compagnie d'assurance :
N° de contrat
J'atteste avoir pris connaissance des informations et consignes précitées dans ce document et m'engage à les respecter  J'atteste de l'exactitude des informations fournies
Fait à : Le : Signature :